

Rapport annuel

2006

SUK·CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Rapport annuel

2006

SUK·CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Conférence universitaire suisse

La présidente:
Regine Aepli
Conseillère d'Etat

Le secrétaire général:
Dr Nivardo Ischi

Sennweg 2, 3012 Berne
Téléphone: 031 306 60 60, Fax: 031 302 17 92
e-mail: cus@cus.ch, www.cus.ch

Table des matières

Avant-propos	5	2.4 Comité de pilotage Consortium des bibliothèques universitaires	25
1 Principaux thèmes de l'année	7	2.5 Bureau des constructions universitaires	26
1.1 Articles constitutionnels sur la formation	7	3 Publications	29
1.2 Paysage des hautes écoles	7	4 Finances	31
1.3 Subventions fédérales et contributions AIU	8	4.1 Comptes annuels 2006	31
1.4 Projets de coopération 2004–2007	9	4.2 Bilan au 31 décembre 2006	33
1.5 Message FRI 2008–2011	10	4.3 Budget 2007	34
1.6 Projets de coopération 2008–2011	10	5 Membres de la CUS, de ses comités de pilotage et commissions, ainsi que du Secrétariat général	37
1.7 Processus de Bologne	11	Annexe 1	
1.8 Amélioration des conditions d'encadrement	12	Contributions liées à des projets, tableau synoptique des finances, état fin 2006	43
1.9 Accréditation et assurance qualité	12	Annexe 2	
1.10 Collaboration avec la Conférence des recteurs des universités suisses	14	Directives pour l'assurance qualité	63
1.11 Collaboration avec le Conseil des hautes écoles spécialisées de la CDIP	17		
1.12 Lucerne devient membre à part entière de la CUS	17		
1.13 Elections	18		
1.14 Divers	18		
2 Rapports d'activité des comités de pilotage et des commissions	21		
2.1 Conférence des chefs de service des affaires universitaires	21		
2.2 Comité de pilotage Égalité des chances	21		
2.3 Comité de pilotage Comptabilité analytique	23		

1 Principaux thèmes de l'année

1.1 Articles constitutionnels sur la formation

Après de nombreuses années de préparation, l'an 2006 fut celui de la consécration des nouvelles dispositions constitutionnelles sur la formation: en date du 21 mai, 86% des votants et l'ensemble des cantons ont en effet dit oui à ces nouvelles dispositions. La CUS avait recommandé l'acceptation du projet en question. Ainsi, pour la première fois, une base constitutionnelle a été donnée à la coordination et à la coopération entre la Confédération et les cantons pour l'ensemble du domaine de la formation.

Pour les hautes écoles, les conditions-cadre de ces compétences communes sont fixées tout spécialement au nouvel article 63a de la constitution fédérale. La Confédération et les cantons assument ensemble la responsabilité de veiller à la coordination et à la garantie de l'assurance de la qualité dans l'espace suisse des hautes écoles. Des organes communs sont créés pour accomplir ces tâches. La CUS actuelle, de même que le nouvel organe de coordination prévu dans la future loi-cadre sur les hautes écoles, se voient ainsi dotés d'une base constitutionnelle solide.

Enfin, dans certains domaines déterminés, la Confédération dispose désormais de compétences subsidiaires qui lui permettent de légiférer toute seule si la coordination n'aboutit pas.

1.2 Paysage des hautes écoles

Les travaux préparatoires de la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles, qui reposent sur les articles constitutionnels relatifs à la formation, se sont poursuivis. Les cinq groupes de travail qui avaient été mis en place vers la fin 2005, à savoir les groupes «financement», «accréditation et protection des titres», «procédure de décision», «conférence des recteurs» et «planification stratégique», ont rendu leurs rapports finaux au début de l'été. Ces rapports ont servi de base aux discussions que la CUS a menées lors de sa session spéciale, les 15 et 16 juin, au Grandhôtel Giessbach sur les rives du lac de Brienz; cette session s'est à nouveau déroulée avec la participation du Conseil des hautes écoles spécialisées ainsi qu'avec celle de la commission de rédaction (G. Schuwey, P. Richli, B. Ehrenzeller). Elle a porté sur les éléments principaux de la loi, qui coïncident avec les thèmes traités par les cinq groupes de travail susmentionnés, ainsi que sur les questions relatives à l'intégration de la médecine universitaire dans les nouvelles structures envisagées.

La commission de rédaction a ensuite élaboré un nouveau projet de loi, qui était volumineux et d'une densité normative considérable. Le groupe de projet Paysage des hautes écoles a quant à lui tenu plusieurs séances au cours desquelles il s'est penché sur les questions qui n'étaient toujours pas

résolues. Suite à ces différents travaux, un projet de loi plus condensé et nettement plus concret a pu être présenté à la fin de l'année. Selon le calendrier actuel, la procédure de consultation y relative devrait s'ouvrir à la mi-septembre 2007.

1.3 Subventions fédérales et contributions AIU

Le budget 2007 de la Confédération, adopté en décembre 2006, a révélé que l'écart entre les subventions de base effectivement versées aux universités cantonales durant la période de subventionnement 2004–2007 et celles qui avaient été décidées et inscrites dans l'arrêté fédéral initial était très important:

Année de paiement*	<i>montant décidé</i>		<i>montant obtenu</i>		
	selon l'arrêté fédéral en mio fr.	différence par rapport à l'année précédente en mio fr.	après coupures en mio fr.	différence par rapport à l'année précédente en mio fr.	différence par rapport à l'année précédente en %
1999	379		379.1		
2000	380	+ 1	380.2	+ 1.1	+ 0.3%
2001	380	+/- 0	380.2	+/- 0	+/- 0%
2002	416	+ 36	415.9	+ 35.7	+ 9.4%
2003	449	+ 33	444.3	+ 28.4	+ 6.8%
2000–2003 Total	1'625	+ 70	1'620.6	+ 65.1	
2004	484	+ 35	476.3	+ 32.0	+ 7.2%
2005	528	+ 44	494.5	+ 18.2	+ 3.8%
2006	562	+ 34	504.3	+ 9.8	+ 2.0%
2007	590	+ 28	491.7**	-12.6	- 2.5%
2004–2007 Total	2'164	+ 141	1'966.8	+ 47.4	

*année de paiement = année de subventionnement + 1

** budgétisés, en tenant compte du blocage des crédits

Le montant total des subventions de base qui auront été versées durant les années 2004–2007 est donc inférieur de 197,2 millions de francs, soit de 9,1%, à celui qui avait été prévu dans le message FRT 2004–2007 et dans l’arrêté fédéral correspondant. En 2007, les subventions effectivement versées seront même inférieures à celles de 2005: ainsi, c’est la première fois depuis 1996 qu’une baisse a été enregistrée par rapport à l’année précédente. Il conviendra de garder ce fait en mémoire pour juger de la fiabilité des chiffres présentés dans le message 2008–2011 (cf. chap. 1.5).

Par contre, les montants versés en vertu de l’Accord intercantonal universitaire (AIU) ne peuvent pas subir de diminution en cas d’augmentation du nombre des étudiants dans des universités extra-cantoniales. Les contributions intercantionales ont augmenté au total de 36,8 millions de francs de 2004 (402,1 millions de francs) à 2006 (438,9 millions de francs), soit de 9,2%.

1.4 Projets de coopération 2004–2007

Les projets avancent pour la plupart conformément au plan prévu. Cela ressort des documents remis dans le cadre du reporting 2005 et qui ont été examinés par le Secrétariat général de la CUS et le SER dans la première partie de l’année de référence. Le tableau synoptique des finances concernant les contributions liées à des projets figure comme d’habitude en annexe. En fin d’année, le soutien au

projet «Pharmazentrum Basel-ETHZ» a pris fin de manière prématurée et avec effet rétroactif à la mi-2006, dès lors qu’il s’est avéré que ce projet s’était déjà achevé à la fin 2005. De même, le versement de fonds en faveur du projet «swissup Ranking» a cessé en fin d’année, puisqu’il n’y aura plus de ranking en 2007.

Après en avoir discuté avec le SER, la CUS a décidé de donner à toutes les directions de projets qui le désirent la possibilité de prolonger leur projet, sans coût supplémentaire, jusqu’au 31 juillet 2008 au plus tard. Dès lors, celles qui le souhaitent pourront encore utiliser leurs contributions après la fin 2007 et elles ne devront pas restituer l’argent inutilisé avant la mi-2008. Quant aux projets qui se poursuivront lors de la prochaine période de subventionnement, ils pourront ainsi passer plus facilement de l’ancienne à la nouvelle période.

Durant l’année de référence, la CUS a par ailleurs débloqué un crédit de 300’000 francs prélevé sur les contributions liées à des projets pour financer une nouvelle enquête sur les coûts de l’enseignement et de la recherche dans les cliniques universitaires. En effet, faute de données satisfaisantes et différenciées en la matière, les résultats de la comptabilité analytique 2004 et 2005 ne comprenaient pas les coûts des études de médecine. Comme un projet national sur la comptabilité analytique des hôpitaux est désormais en cours, les conditions semblent réunies pour que cette lacune puisse être comblée. Un projet issu d’un travail de collaboration entre l’OFS, le SER, la CUS et la CDS a reçu l’aval des di-

recteurs de l'instruction et de la santé publiques des cinq cantons concernés. La direction de ce projet a été confiée à l'Office fédéral de la statistique et les cinq directions des hôpitaux universitaires lui ont également apporté leur appui. Mais vu la complexité de la thématique, il ne faut pas s'attendre à des résultats avant 2009.

La CUS a en outre décidé qu'un montant maximal de 55'000 francs, couvert par des contributions liées à des projets, sera consacré en 2007 à l'examen, par un comité ad hoc, des esquisses et propositions de projets d'innovation et de coopération déposées pour 2008–2011 (cf. chap. 1.6).

1.5 Message FRI 2008–2011

Durant l'année de référence, les offices fédéraux compétents ont élaboré le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2008–2011. Le Conseil fédéral ayant tout d'abord décidé de n'augmenter le crédit FRI que de 4,5% par année, la CUS a pris unanimement position – conjointement avec le Conseil des HES de la CDIP – en faveur d'une augmentation annuelle d'au moins 6%. Ces efforts ont été couronnés de succès. Toutefois, selon la répartition prévue initialement entre les différents postes du crédit, les subventions fédérales en faveur des universités cantonales étaient très faibles. Une fois encore, les efforts de la CUS en vue de remédier à cette situation ont eu un certain impact: le

montant total des subventions de base a finalement été augmenté de 80 millions de francs.

Il a déjà été relevé précédemment (cf. chap. 1.3) que dans le cadre de ses programmes d'économies et de blocages de crédits, la Confédération a réduit les subventions fédérales qu'elle avait promises dans le message FRT 2004–2007. Eu égard à ces différentes mesures d'allégement, il conviendra donc de considérer les chiffres présentés dans le message FRI 2008–2011 avec une certaine circonspection. De toute façon, les cantons se sont réservés le droit de plaider encore une fois, lors des débats parlementaires relatifs au message, pour une augmentation supérieure aux 6% prévus.

1.6 Projets de coopération 2008–2011

Pour les projets de coopération de la période à venir, il a tout d'abord été question de créer un «fonds de coopération» commun destiné aux universités cantonales, aux EPF, aux hautes écoles spécialisées et aux projets de la CDIP; mais finalement, pour des raisons de compétences, on en est revenu à la solution actuelle qui prévoit des «pots» différents. Les projets qui relèvent du domaine des hautes écoles seront cependant discutés en commun au sein de la CUS, alors que les décisions effectives seront prises séparément par chacun des organes compétents.

En octobre, la CUS a lancé l'appel à propositions pour les projets de coopération 2008–2011. Dans un premier temps, une invitation à déposer les esquisses de projets jusqu'à la fin janvier 2007 a été lancée. Dès le début de la procédure, les projets ont été divisés en trois catégories, à savoir:

- catégorie A: projets d'importance stratégique pour la Confédération;
- catégorie B: projets de la CRUS pour toutes les hautes écoles universitaires du pays;
- catégorie C: projets des différentes hautes écoles.

Les esquisses de projets seront examinées par un comité ad hoc qui sera présidé par la professeure A. Schenker-Wicki et qui se penchera sur les aspects de structure, d'organisation ou de politique universitaire; au besoin, des experts du domaine concerné examineront également les aspects scientifiques des projets. Les projets sélectionnés seront ensuite invités à déposer une proposition détaillée. La CUS prendra les décisions de financement définitives en automne/hiver 2007.

1.7 Processus de Bologne

La décision par laquelle la CUS a décrété l'équivalence de la licence ou du diplôme et du diplôme de master est entrée en vigueur le 1^{er} février. Les universités doivent dès lors traiter sur un pied d'égalité les diplômés de ces trois types de filières

d'études et certifier sur demande l'équivalence de leurs diplômes. Même sans certificat d'équivalence, les titulaires d'une licence ou d'un diplôme sont autorisés à porter le titre de master, mais seulement de manière alternative. Il s'agit ainsi d'éviter que la réforme de Bologne ne soit source de discriminations pour les diplômés des «anciennes» filières. La décision de la CUS s'est traduite par l'adoption du nouvel art. 6a (disposition transitoire sur l'équivalence de la licence et du diplôme de master) des Directives de Bologne.

La CRUS a par ailleurs remis son rapport concernant la mise en oeuvre des Directives de Bologne durant l'année 2005. Il en ressort que lors du semestre d'hiver 2005/06, les universités suisses ont déjà offert 233 cursus de bachelor, 220 de master et 15 de master spécialisés. 48% de tous les étudiants étaient inscrits durant ce semestre dans l'une de ces nouvelles filières d'études échelonnées. A partir du semestre d'hiver 2006/2007, il n'y a plus eu de cursus traditionnels de licence et de diplôme pour les étudiants de 1^{ère} année; les derniers cursus de ce genre s'achèveront probablement en 2012. Le rapport de la CRUS est disponible sur son site internet: <http://www.crus.ch>.

Enfin, la CUS a pris connaissance de la réglementation de la CRUS du 11 novembre 2005 pour l'établissement des branches d'études et l'attribution des cursus de bachelor ainsi que de celle du 16 septembre 2005 relative à l'admission aux cursus de master spécialisé des universités suisses.

1.8 Amélioration des conditions d'encadrement

En 2006, comme en 2004 et 2005, l'augmentation des subventions de base par rapport à l'année précédente a été affectée à l'amélioration des conditions d'encadrement dans les sciences humaines et sociales. Cette somme a été répartie de la manière suivante:

Amélioration des conditions d'encadrement	
<i>Tranches par université</i>	
Université de Bâle	5'960'570.-
Université de Berne	6'984'353.-
Université de Fribourg	3'551'723.-
Université de Genève	7'605'356.-
Université de Lausanne	5'216'932.-
Université de Lucerne	533'862.-
Université de Neuchâtel	2'462'667.-
Université de St-Gall	2'205'741.-
Università della Svizzera italiana	1'348'400.-
Université de Zurich	10'377'083.-
Total	46'246'687.-

Dans son rapport 2005 sur l'amélioration des conditions d'encadrement, la CRUS relève qu'à l'échelle nationale, les universités cantonales ont augmenté leur personnel académique (professeurs et corps intermédiaire) dans les sciences humaines

et sociales de 212 équivalents plein-temps. Si l'on considère l'amélioration de l'encadrement dans ce même domaine au niveau du professorat, on constate que le nombre d'étudiants par professeur est passé de 65 à 61. L'amélioration est parfois beaucoup plus sensible dans certaines branches où les taux d'encadrement étaient auparavant parmi les plus critiques. La CUS a pris acte de ce rapport avec satisfaction.

1.9 Accréditation et assurance qualité

La CUS a accrédité le programme de doctorat «Ecoles doctorales en Etudes Genre Suisse» des Universités de Bâle, Berne/Fribourg, Genève/Lausanne et Zurich, la filière d'études en médecine humaine de la Faculté de médecine de l'Université de Genève, trois filières d'études de master (Master of Advanced Studies in Children's Rights, Master Européen en Médiation et Executive MBA in Tourism Management) de l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB) et un cours de formation postgrade «Executive MBA in Nonprofit-Organisation-Management» de l'Institut pour le management des associations et des organisations non profit de l'Université de Fribourg. La «Theologische Hochschule Chur (THC)» ainsi que l'Institut pour le management des associations et des organisations non profit de l'Université de Fribourg ont en outre été accrédités en tant qu'institutions du domaine des hautes écoles universitaires.

Une demande d'accréditation a par ailleurs été refusée au cours de l'année de référence. De plus, l'instance d'arbitrage a annulé une décision prise par la CUS en 2004, en lui renvoyant l'affaire pour qu'elle la reconsidère.

En décembre 2006, la CUS a adopté en deuxième lecture les Directives pour l'assurance qualité dans les hautes écoles universitaires suisses (Directives pour l'assurance qualité; cf. annexe 2); il s'agit de directives contraignantes pour la Confédération et les cantons. Elles avaient été soumises au préalable à une large procédure de consultation qui leur avait permis de recueillir un consensus général. Ces Directives ont pour objectif de garantir des prestations d'un haut niveau de qualité dans l'enseignement et la recherche et d'améliorer la transparence à l'égard des étudiants et du public. Elles s'appliquent à toutes les universités bénéficiaires de subventions fédérales ainsi qu'aux EPF. Désormais, ces dernières participeront également aux audits de qualité nationaux et cela en dépit du fait qu'elles n'ont pas droit à une subvention selon la LAU.

Selon les nouvelles Directives, les hautes écoles universitaires sont tenues d'introduire un système d'assurance qualité qui satisfasse aux standards prévus à l'art. 3. Ces standards visent à ce que les universités définissent leur stratégie en matière d'assurance qualité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs besoins; le système d'assurance qualité des hautes écoles doit porter sur toutes leurs fonctions principales (en particulier l'enseignement et la recherche) et il doit être intégré dans

leur stratégie globale. Les résultats des mesures d'assurance qualité doivent être communiqués de manière appropriée aux membres des communautés universitaires, aux autorités politiques et au public. Dorénavant, dans le cadre de l'examen périodique du droit aux subventions fondé sur la LAU, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche chargera l'OAQ de l'examen des systèmes d'assurance qualité. Il est par ailleurs prévu que la révision des Directives pour l'accréditation soit l'occasion d'établir un lien entre l'accréditation institutionnelle et l'examen du droit aux subventions.

La révision des Directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse, décidée par la CUS l'année dernière, a démarré durant l'année de référence. Elle s'est avérée d'autant plus nécessaire que les Chambres fédérales ont adopté au printemps 2007 la nouvelle loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd).

Enfin, l'évaluation de l'OAQ a été effectuée au cours de l'année de référence. Le groupe d'experts était présidé par le professeur Marco Baggiolini et formé de différents experts internationaux, à savoir M. Karl Dittrich (Pays-Bas), Mme Christiane Heitz, professeure (France), M. Achim Hopbach (Allemagne), Mme Lesley Wilson (Belgique) et M. Christian Thieme (Allemagne). Il était en outre conseillé par M. Gerhard Schuwey (dr h.c. et ancien directeur de l'Office fédéral de l'éducation et de la science). Les travaux de secrétariat ont été pris en charge par le Secrétariat général de la CUS, qui a également apporté son soutien aux travaux d'évaluation du

groupe. Après l'auto-évaluation de l'OAQ, le groupe d'experts a organisé deux rencontres à Berne pour procéder aux interviews des différents partenaires de l'OAQ. Il a ensuite présenté son rapport final sur les résultats de l'évaluation. Il en ressort que pour l'essentiel, l'OAQ est conforme aux standards internationaux applicables aux agences d'accréditation. Les experts ont en outre formulé quelques recommandations indiquant à l'OAQ et à la CUS comment elles peuvent encore améliorer la qualité des travaux en la matière.

A noter pour terminer qu'en fin d'année, l'OAQ est devenu membre à part entière de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA).

1.10 Collaboration avec la Conférence des recteurs des universités suisses

Planification stratégique 2008–2011

Au printemps, la CUS a pris acte du rapport de planification stratégique de la CRUS pour la période 2008–2011. Elle a décidé de retenir, pour la période en question, les priorités stratégiques suivantes:

- achever la mise en oeuvre du processus de Bologne;
- améliorer les conditions d'encadrement dans les disciplines encore sous-dotées;
- réformer la formation doctorale;

- consolider la recherche suisse grâce à des centres d'excellence performants et à un renforcement du profil des hautes écoles.

En même temps que ses priorités, la CUS a également présenté au Conseil fédéral les besoins financiers en vue du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008–2011. Elle a proposé, pour les subventions de base, une croissance annuelle d'au moins six pour cent à partir de la tranche allouée pour 2007. Au total, ce sont 2'550 millions de francs qui ont été demandés à titre de subventions de base. La CUS a par ailleurs prévu, pour les quatre ans en question, 239 millions de francs pour les contributions liées à des projets et 299 millions pour les contributions aux investissements.

Passage entre les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées

Durant l'année de référence, la question non encore résolue du passage entre les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées a fait l'objet d'une première proposition élaborée dans le cadre des trois Conférences concernées, à savoir la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), la Conférence suisse des hautes écoles spécialisées (CSHES) et la Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques (CSHEP). L'élément principal de cette proposition devrait être l'établissement d'une liste de concordance indiquant quelles sont les possibilités de passage entre

les cursus de bachelor et de master des différents types de haute école. Mais comme cette liste n'a pas encore été soumise à la CUS, celle-ci a reporté à 2007 la discussion de fond sur un éventuel accord en la matière.

Campus virtuel suisse

Selon l'organisation introduite avec le programme de consolidation Campus virtuel suisse (SVC) 2004–2007, la CRUS est en charge de sa gestion opérationnelle alors que les décisions de financement et la responsabilité du programme restent du ressort de la CUS. Les décisions de financement sont prises cependant sur proposition du Comité de pilotage SVC. Les activités et décisions relatives au SVC durant l'année de rapport ont porté d'abord sur la gestion générale du programme de consolidation entré dans sa troisième année et sur les mesures permettant de mieux adapter aux besoins certaines dispositions arrêtées initialement. Il importe également de mentionner les réflexions et décisions relatives à l'avenir et notamment l'après 2007.

En 2006, la CUS a alloué une somme de 1'629'500 francs destinée à soutenir l'utilisation et la maintenance de 19 projets; 10 d'entre eux avaient été développés dans le cadre des 2 premières séries du programme d'impulsion 2000–2003 et 9 dans celui de la 3^e série du programme de consolidation 2004–2007. Des partenaires des EPF et des HES participaient à une bonne moitié de ces projets. Jusqu'ici, c'est un montant de 5'120'700 francs au

total qui a été alloué pour l'utilisation et la maintenance de 40 projets des 3 premières séries. Pour la 4^e série de projets financée à fin 2005, la CUS a nouvellement accordé un crédit-cadre de 448'000 francs pour des suppléments prévus initialement, mais qui ne seront alloués qu'en fonction du développement des projets. La CUS a également souscrit au financement de 4 nouveaux mandats pour un montant total de 365'000 francs. Ces mandats visent à soutenir l'élaboration de nouvelles stratégies ou le développement de cours en ligne dans les hautes écoles. Lors des décisions de versement des tranches annuelles pour les différents crédits alloués au programme, la CUS a été amenée à suspendre ces versements, pour quelques projets SVC, en raison de retards importants dans la livraison des rapports exigés par la Confédération. Dans le cadre du financement, il y a lieu de mentionner enfin les subventions forfaitaires allouées annuellement par la CUS aux universités pour soutenir les activités de leurs «centres de compétence, de service et de production».

La CUS a également été amenée à prendre plusieurs décisions sur le plan organisationnel ou administratif. On mentionnera à cet égard le prolongement de la durée de projets, la simplification de certaines procédures de décision et une plus grande flexibilité du plan financier de façon à mieux adapter aux besoins les moyens prévus pour les différents volets du programme.

Le plan d'exécution du programme de consolidation prévoyait déjà qu'après 2007 le financement des

cours en ligne et leur maintenance devraient être repris progressivement par les budgets ordinaires des hautes écoles. Se posait en revanche la question de la poursuite, éventuellement dégressive, d'un soutien aux «centres de compétence, de service et de production» et celle de la pérennisation des services de base – notamment l'offre d'une plate-forme nationale – indispensables au fonctionnement du SVC.

Dans sa planification stratégique 2008–2011 soumise à la CUS en mars 2006, la CRUS avait intégré la problématique d'un soutien spécifique du e-learning dans celle d'un projet plus général «Modernisation de l'enseignement» et la CUS avait inscrit ce projet sur la liste provisoire des futurs projets de coopération («Neues Lernen, Methoden und Materialien»). Finalement, la CRUS a décidé de renoncer à retenir ce thème dans le cadre des projets d'innovation et de coopération pour la prochaine période, considérant que le développement de l'enseignement est une tâche fondamentale de chaque université et que les coordinations et coopérations nécessaires ne justifient pas de mesures centralisées sur la base d'un financement fédéral. Ainsi qu'elle l'a communiqué au Comité de pilotage, cette décision concerne en particulier les activités initiées dans le cadre du Campus virtuel suisse, à l'exception toutefois des services techniques nationaux, qui seront intégrés dans le projet «Infrastructure d'autorisation et d'authentification/IAA» de SWITCH. Le Comité de pilotage a été informé que les mesures qu'il avait proposées pour 2008–2011 relevaient dès lors de la responsabilité des universités individuelles.

La CUS a pris acte de la décision de la CRUS, considérant comme une bonne chose en soi le fait que les universités se déclarent prêtes à soutenir elles-mêmes les activités de e-learning en les intégrant dans le développement général de l'enseignement. Elle a exprimé cependant le souci des instances politiques que les acquis obtenus grâce aux moyens considérables investis dans ce domaine ne soient pas perdus. Se référant au rôle important – souligné par le Comité de pilotage – que doivent jouer les «centres de compétence, de service et de production» dans l'accompagnement des projets e-learning, la CUS a communiqué à la CRUS qu'il était fondamental que ces unités continuent d'exister, quelle que soit la façon dont ils sont organisés.

Procédure d'admission en médecine

Durant l'année de référence, l'intérêt porté aux études de médecine à l'Université de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich a été si grand à nouveau que pour des raisons de place, les quatre cantons universitaires concernés ont une fois de plus dû limiter l'accès aux études de médecine humaine, dentaire et vétérinaire en recourant à un test d'aptitudes. A la mi-février, 1'712 candidats aux études de médecine humaine s'étaient annoncés, pour un total de 546 places d'études disponibles. Après les abandons usuels, ces candidats étaient encore au nombre de 1'302 au début juillet. Toujours à la mi-février, 348 personnes voulaient entreprendre des études de médecine vétérinaire aux Universités de Berne et de Zurich qui disposaient de 150 places d'études en tout; en juillet, les candidats étaient encore au

nombre de 278. Enfin, pour 142 places d'études disponibles en médecine dentaire, le nombre d'inscriptions était de 217 en février et de 174 en juillet; la différence entre l'offre et la demande étant moins importante en ce domaine, le test d'aptitudes a donc surtout servi à transférer les étudiants vers les universités qui comptaient des places libres.

Le test trilingue a eu lieu le 7 juillet 2006 sur huit sites différents: Fribourg (français), Bâle, Berne, Coire, St-Gall, Suhr et Zurich (allemand) et Bellinzzone (italien). En 2006, les Universités d'Innsbruck et de Vienne ont elles aussi dû introduire des limitations de l'accès aux études; pour cela, elles ont organisé, en étroite collaboration avec la CRUS et le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de l'Université de Fribourg, le même test d'aptitudes qu'en Suisse. 1'688 personnes ont participé au test en Suisse.

Les places d'études disponibles ont été attribuées sur la base des résultats du test d'aptitudes. Nonostante la proportion habituelle d'abandons – environ 25% des personnes inscrites – et le nombre élevé de transferts, 50% des personnes inscrites en médecine humaine seulement ont obtenu une place d'études durant l'année de référence (2005: 56%). En médecine vétérinaire 61% des candidats (2005: 71%) ont été reçus et en médecine dentaire 99% (2005: 100%) . Les 759 candidats recalés ont tous pu entreprendre des études dans une discipline non médicale de l'université de leur choix.

Au reste, la CUS a pris connaissance des capacités d'accueil pour l'année académique 2007/08, les a approuvées et a défini le seuil à partir duquel il faudra organiser un test d'aptitudes en 2007 (inchangé: capacités plus 20%).

Le CTD a publié en fin d'année le rapport sur l'édition 2006 du test d'aptitudes.

1.11 Collaboration avec le Conseil des hautes écoles spécialisées de la CDIP

Lors de la session spéciale de la CUS des 15 et 16 juin, le Conseil des hautes écoles spécialisées a participé à nouveau aux débats portant sur les éléments principaux de la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles (cf. chap. 1.2). La CUS et le Conseil des HES se sont également concertés pour prendre position au sujet du projet de message 2008–2011.

1.12 Lucerne devient membre à part entière de la CUS

Le 10 mars 2006, le chef du Département de l'instruction publique du Canton de Lucerne a signé la Convention de coopération. Le Canton de Lucerne est ainsi devenu membre à part entière de la Conférence universitaire suisse, avec droit de vote.

Jusqu'à présent, le Canton de Lucerne avait le statut d'hôte permanent de la CUS sans droit de vote. Le Conseil fédéral lui ayant reconnu, en été 2005, le statut de canton universitaire, le Canton de Lucerne a pu adhérer au Concordat intercantonal de coordination universitaire et signer la Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires. Dorénavant, le Canton de Lucerne a donc un droit de codécision à part entière dans le processus de coordination de la politique universitaire nationale. Quant à la CUS, elle compte désormais 14 membres disposant du droit de vote.

1.13 Elections

Depuis le début juillet, l'instance d'arbitrage de la CUS selon l'art. 9 de la Convention de coopération a un nouveau président en la personne du professeur Gustavo Scartazzini (de Lucerne); Monsieur Scartazzini a remplacé le professeur Adrian Staehelin (de Bâle).

En décembre, les membres de la CUS ont reçu des informations de leur présidente concernant la nouvelle élection à la présidence pour la prochaine période qui débutera le 1^{er} mai 2007; cette élection aura lieu le 19 avril 2007.

1.14 Divers

Admission d'étudiants étrangers aux études de médecine

Au mois d'octobre, la CUS a recommandé aux cantons qui recourent au test d'aptitudes d'inscrire dans une ordonnance les dispositions correspondant aux Directives de l'ancienne Conférence universitaire suisse, du 26 mars 1998, concernant l'admission de candidats étrangers aux études de médecine. En effet, ayant perdu leur validité à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAU, ces Directives ne constituent plus une base légale suffisante. Le Secrétariat général de la CUS a mis à disposition des cantons une ordonnance modèle en la matière.

Autres activités de la CUS

Parmi les autres dossiers qui ont occupé la CUS, on mentionnera les points suivants:

- elle a pris position sur les «six propositions pour renforcer la médecine universitaire» du 1^{er} mars 2006 élaborées par le Comité politique «médecine universitaire»;
- elle a accepté le pourcentage proposé par le SER pour calculer le fonds de cohésion dans le cadre des subventions de base 2005 (année de versement: 2006);

- elle a pris position sur un projet de nouvelle loi du Canton d'Argovie intitulée «Hochschul- und Innovationsförderungsgesetz»;
- elle a pris connaissance du rapport final du groupe de travail «architecture» mandaté par le SER et l'OFFT;
- elle a pris connaissance de la procédure envisagée pour accorder des bourses dans le cadre de la contribution à la cohésion en faveur des nouveaux Etats membres de l'UE;
- elle a pris position sur la consultation de l'OFFT concernant le droit d'exécution relatif à l'accréditation dans le domaine des hautes écoles spécialisées;
- elle a invité le SER à charger le Conseil suisse de la science et de la technologie d'effectuer une étude sur les besoins en médecins en Suisse; cette étude est en voie d'élaboration.

Collaboration avec d'autres organes

Au cours de l'année de référence également, la CUS a travaillé de manière constructive avec de nombreux organes de la politique de l'enseignement supérieur et avec l'administration tant nationale que cantonale ou régionale.

2 Rapports d'activité des comités de pilotage et des commissions

2.1 Conférence des chefs de service des affaires universitaires

La Conférence des chefs de service des affaires universitaires s'est réunie à deux reprises pour discuter des principaux thèmes de la CUS et échanger des informations.

Lors de la première séance, le président du Comité de pilotage Comptabilité analytique a présenté les résultats de la comptabilité analytique 2004 qui étaient sur le point d'être publiés. Les discussions ont par ailleurs porté sur des questions de financement en rapport avec la comptabilité analytique. Les résultats de la procédure de consultation sur l'étude relative aux coûts standards ont également été à l'ordre du jour de cette séance, de même que l'équivalence entre la licence et le diplôme de master ainsi que l'admission de candidats étrangers aux études de médecine.

Quant à la seconde séance, elle fut consacrée d'une part à la procédure d'appel à propositions et d'attribution des contributions liées à des projets 2008–2011 et, d'autre part, aux rapports finaux des cinq groupes de travail chargés d'examiner les éléments principaux du Paysage des hautes écoles que sont le financement, le pilotage, la procédure de décision, l'accréditation et la protection des titres ainsi que la conférence des recteurs.

2.2 Comité de pilotage Egalité des chances

Le Comité de pilotage Egalité des chances a tenu cinq séances en 2006.

Module 1 «système d'incitation»

Pour le module 1, 1'100'000 francs ont été versés aux universités au prorata du nombre de professeurs ordinaires et extraordinaires qu'elles ont engagées entre le 1.9.05 et le 31.08.06. Au total, 45 femmes ont été nommées à l'une de ces fonctions au cours de l'année académique 2005/2006, ce qui représente 29% de toutes les nominations en Suisse. Depuis le début du Programme fédéral Egalité des chances il y a sept ans, 200 professeurs ont été nommées en tout. L'objectif concret du Programme fédéral, à savoir faire passer le taux de professeurs dans les universités suisses de 7% en 2000 à 14% en 2006, a été atteint. La proportion de professeurs au sein des deux EPF est de 6%.

Projets du module 2 «mentoring»

Les 18 projets de mentoring acceptés l'année dernière ont tous bien démarré.

Pour le module 3 «encadrement des enfants», il n'y a plus d'appel à propositions, l'ensemble des fonds

devant être versés sous forme de montants fixes et de contributions variables.

Montants fixes et contributions variables pour le module 2 «mentoring» et le module 3 «encadrement des enfants»

Pour le module 2 et le module 3, chaque université a reçu à nouveau un montant fixe (M2 30'000 francs et M3 35'000 francs) et une contribution variable (M2 500'000 francs et M3 600'000.- francs au total). Le montant de ces subventions dépend du nombre de femmes ayant achevé leur premier diplôme ou leur doctorat. Il est calculé sur la base des chiffres de l'Office fédéral de la statistique (valeurs moyennes des années 2002–2004). Les sommes allouées doivent être affectées à des buts déterminés.

Reporting et controlling

Le reporting 2005, exigé par le SER, donne des renseignements détaillés sur la manière dont les universités ont employé les contributions liées à des projets en faveur de l'égalité des chances.

Evaluation

Les échanges de vues entre le Comité de pilotage Egalité des chances et le groupe d'accompagnement Evaluation 2000–2007 se sont poursuivis en janvier. Les participants à la première séance de

l'année se sont mis d'accord pour abaisser légèrement le plafond des coûts et pour procéder à une adaptation adéquate des instruments d'évaluation, ce qui a influé sur les objectifs et le public cible de l'évaluation. Le mandat en question a été confié à l'équipe d'évaluation externe formée de Ruth Bachmann (interface, Lucerne), Christine Spreyermann (sfinx, Berne) et Christine Rothmayr (Genève et Montréal); cette même équipe avait déjà procédé à la première évaluation du Programme fédéral Egalité des chances pour la période 2000–2003. Un rapport intermédiaire est attendu pour la mi-2007.

Séminaires et relations publiques

Le 23 mars, le Comité de pilotage Egalité des chances et l'Université de Lucerne ont organisé un symposium portant sur le thème suivant: «Qui sont les meilleures? – Egalité des chances dans les procédures de nomination». Les carrières académiques ainsi que l'appréciation des prestations et de l'excellence furent au centre des débats de ce symposium; les résultats de certaines recherches récentes y furent en outre présentés, de même que des modèles concrets de procédures de nomination fondées sur des expertises tenant compte du genre. Le thème de la procédure de nomination fut également abordé sous l'angle des conventions, des préjugés et de la concurrence. Un compte rendu de ce symposium devrait être publié au printemps 2007.

Plusieurs membres du Comité de pilotage ont participé à des séminaires internationaux et certains y

ont fait des conférences. Helen Füger, de l'Université de Fribourg, a soumis avec succès un projet de coordination dans le cadre du 6^{ème} programme-cadre européen.

Enfin, le public est régulièrement informé sur l'état d'avancement du Programme. Le site internet www.cus.ch, rubrique «Contributions liées à des projets / Contributions 2004–2007 / Egalité des chances», renseigne sur les résultats atteints et sur les publications.

2.3 Comité de pilotage Comptabilité analytique

Durant l'année de rapport, les thèmes de la comptabilité analytique ont porté sur différents chapitres: l'amélioration de la qualité des données, les résultats des exercices 2004 et 2005, ainsi que l'avenir du projet. Ces thèmes ont été traités tant au niveau du Comité de pilotage «Comptabilité analytique» qu'à celui de la CUS. Le Comité de pilotage a tenu trois séances plénières et trois autres séances dans une composition plus restreinte. Une séance spéciale a réuni une délégation de la Conférence des chefs de service et du Comité de pilotage. Dans le cadre de la CUS, les différents thèmes ont été inscrits à l'ordre du jour de trois séances.

Amélioration de la comptabilité analytique

Suivant les recommandations de l'évaluation du projet effectuée en 2005 et soucieuse d'améliorer la qualité des données et la comparabilité des résultats de la comptabilité analytique, la CUS avait chargé le Comité de pilotage d'étudier des solutions susceptibles de répondre aux problèmes relevés à l'époque, qui portaient principalement sur la manière dont certains éléments du modèle étaient appliqués par les hautes écoles.

Le Comité de pilotage a aussitôt formé des groupes de travail. A l'issue de leurs travaux, il a soumis à la CUS une série de propositions. Celles-ci visaient à harmoniser les méthodes de saisie des taux d'activité et de transfert des prestations au sein et entre les institutions universitaires, à définir plus précisément les prestations de services afin notamment de mieux les délimiter avec celles de la recherche, et à procéder à des études systématiques de plausibilité internes et externes des résultats. En outre pour l'analyse de ces derniers, le Comité de pilotage a proposé de recourir à un taux d'encadrement incluant également, à côté des professeurs, les membres du corps intermédiaire supérieur. Certains membres de la CUS ayant jugé que la proposition relative à la délimitation des prestations de services ne tenait pas suffisamment compte de la comparabilité avec le domaine des HES et la pratique internationale, un compromis a été recherché en associant les chefs de service. Finalement, la CUS a pu souscrire à toutes les propositions et s'est prononcée également sur la

saisie des activités d'administration. Elle a chargé le Comité de pilotage d'adapter dans le sens de ses décisions le modèle de comptabilité analytique. Ces nouvelles modalités devront s'appliquer à partir de l'exercice 2006.

Résultats 2004 et 2005

Les résultats de la comptabilité analytique universitaire 2004 ont fait l'objet d'une publication, qui a été présentée en conférence de presse le 20 avril 2006. C'était la première fois qu'une telle publication voyait le jour. Bien que ces résultats, encore incomplets au niveau de la médecine (voir à ce sujet le ch. 1.4) et à celui des domaines interdisciplinaires, ne fussent pas tout à fait comparables entre les hautes écoles, la CUS était arrivée à la conclusion que leur publication favoriserait la transparence et l'amélioration de la qualité des exercices ultérieurs. La publication a suscité un grand intérêt tant de la part du public que des milieux politiques. La CUS a rappelé à cette occasion que l'introduction du modèle de comptabilité analytique des hautes écoles universitaires est un processus complexe dont la mise au point s'étendra sur plusieurs années. En décembre 2006, la CUS a pris acte des résultats de l'exercice 2005. Elle en a décidé leur publication sur le modèle de l'exercice 2004.

L'introduction de la comptabilité analytique avait initialement pour objectif de favoriser la transparence et de mettre à disposition des responsables politiques et universitaires des hautes écoles un

instrument de gestion susceptible de renforcer les hautes écoles individuelles et ainsi le système dans son ensemble. Cependant, au moment où les travaux visant au renouveau du paysage des hautes écoles envisagent un financement futur fondé, de manière générale, sur les coûts standard ou les coûts de référence, la détermination du coût des prestations des hautes écoles et notamment des coûts annuels de la formation par étudiant revêt une importance nouvelle. La comptabilité analytique fournira également de meilleures bases pour les contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU).

Transfert des données de comptabilité analytique à l'OFS

A la demande du Comité de pilotage et avec l'appui du SER, la CUS a finalement accepté d'octroyer un soutien financier de 150'000 francs à l'OFS afin d'accélérer l'intégration des données de comptabilité analytique dans la statistique officielle. Ce financement doit permettre qu'à partir de l'exercice 2006 déjà les données de comptabilité analytique des hautes écoles universitaires soient directement transférées à l'OFS et que ce dernier en établisse le contrôle, les résultats d'ensemble ainsi que la publication. Jusqu'ici, ces travaux ont été effectués principalement par le groupe de projet de l'Université de Berne et le Comité de pilotage. En 2007, l'OFS et le Comité de pilotage travailleront en collaboration. En revanche, le groupe de projet de l'Université de Berne, qui avait soutenu les travaux

de la comptabilité analytique universitaire depuis l'an 2000, a mis un terme à ses activités à la fin de l'année de rapport. Une convention entre le SER, la CUS et l'OFS, signée en août, précise les modalités de cette nouvelle collaboration.

2.4 Comité de pilotage Consortium des bibliothèques universitaires

Le Comité de pilotage du consortium, qui s'occupe du module E-Archiving, s'est réuni deux fois, la présidence élargie deux autres fois.

Restructuration

Depuis le début de l'année de référence, le Comité de pilotage n'est plus compétent que pour le module E-Archiving. En effet, depuis 2006, le module Licences n'est plus financé en tant que projet; les bibliothèques partenaires du consortium assurent désormais elles-mêmes son financement. Mais comme il existait jusqu'alors un lien étroit entre le module E-Archiving et le module Licences et que ce lien avait fait ses preuves, le module Licences a également été doté d'un Comité de pilotage qui ressemble beaucoup, sur le plan de son fonctionnement et de son organisation, à celui du module E-Archiving. Ces deux Comités de pilotage tiennent leurs séances en commun, assurant ainsi la continuité de leur collaboration au niveau thématique.

Revue numérisées

L'offre de revues électroniques numérisées (<http://retro.seals.ch>) a suscité un grand intérêt auprès de nouvelles sociétés de spécialistes. Le Comité de pilotage a réagi en approuvant la poursuite des travaux relatifs à cette partie du projet. Ceux-ci visent à établir une collaboration fructueuse entre les principaux partenaires concernés, à savoir les sociétés de spécialistes, les académies scientifiques, les bibliothèques et d'éventuels éditeurs intéressés.

C'est ainsi qu'un workshop d'une demi-journée a été organisé à Berne, en mai de l'année de référence; des mesures de numérisation émanant du projet et de la Bibliothèque nationale suisse y ont été présentées et discutées.

Sauvegarde de périodiques

L'installation de l'infrastructure technique destinée à la sauvegarde nationale de périodiques a été couronnée de succès et les données archivistiques des éditions Elsevier ont été remises. Elles devront être intégrées dans le système en 2007. Les travaux préliminaires qui ont été effectués jusqu'à présent ont confirmé que même du côté des éditeurs, aucun processus de traitement des données archivistiques n'a été élaboré. Les expériences faites jusqu'à ce jour, qu'elles soient positives ou négatives, ont dès lors un rôle incontestable à jouer.

Pour des raisons de coût de maintenance, le Comité de pilotage a par contre décidé de renoncer à avoir son propre serveur pour y enregistrer la plate-forme Web of Knowledge et ses différentes banques de données. Il consacrera donc plutôt ses ressources à l'enregistrement des données qui peuvent être traitées indépendamment du logiciel du fournisseur initial.

Serveurs de documents

Pour faire avancer les travaux sur les serveurs de documents servant de base à l'application de l'Open Access, un workshop d'une demi-journée a été consacré à ce thème en mai 2006. Les activités de différentes institutions partenaires y furent présentées sous l'angle technique et au regard de leur politique en matière de libre accès. L'expertise réalisée par un mandataire externe sur les aspects juridiques de l'Open Access considérés du point de vue suisse suscita en outre un grand intérêt.

Les premiers transferts de données issues de serveurs locaux furent par ailleurs effectuées sur le serveur central de métadonnées.

Archivage à long terme

Pour les ressources digitales, un concept sur l'attribution d'identificateurs persistants (URNs) a été élaboré en collaboration avec la Bibliothèque

nationale suisse et d'autres partenaires; ce concept fait partie de la stratégie d'archivage à long terme. Les discussions qui ont été menées avec des interlocuteurs suisses et étrangers ont cependant corroboré les résultats auxquels le projet était parvenu jusqu'ici, à savoir que l'archivage à long terme manque toujours de solutions techniques globales et directement utilisables et qu'il ne faut pas s'attendre à ce que celles-ci soient trouvées à moyen terme. Les mesures organisationnelles permettant un traitement continu, dans les systèmes disponibles, des données dignes d'être conservées revêtent dès lors une importance particulière.

2.5 Bureau des constructions universitaires

Le Bureau des constructions universitaires (BCU) s'est réuni à deux reprises au cours de l'année de référence.

Il a recommandé à la CUS de soutenir le subventionnement des projets du Canton de Vaud concernant la «transformation des bâtiments de l'Ecole de médecine» ainsi que «l'extension BFSH 1» de l'Université de Lausanne.

Le BCU a en outre constaté qu'il y avait encore quelques lacunes dans la demande du Canton de Genève relative à la «5^{ème} étape du Centre médical universitaire (CMU)». Il a notamment relevé que la polyvalence des locaux du bâtiment en question

entraîne une augmentation des coûts du projet. L'expertise correspondante sera donc encore complétée.

Le BCU a par ailleurs recommandé à la CUS de soutenir la demande du Canton de Lucerne en vue d'obtenir des subventions pour son Université (Frohburg). Cette demande porte sur la rénovation totale de l'ancien bâtiment de la Poste situé entre la gare principale et le «Kultur- und Kongresszentrum» de Lucerne. Une fois cette rénovation achevée, l'Université de Lucerne pourra donc emménager dans ce bâtiment extrêmement bien placé, qui abritera également la haute école pédagogique de Suisse centrale.

De plus, le BCU a pris connaissance du projet du Canton de Berne d'ériger sur le terrain «von Roll-Areal» sis à Berne une nouvelle construction destinée à la Faculté des lettres et des sciences humaines, au Département des sciences sociales de l'Université et à l'entrepôt de la Bibliothèque de la Ville et de l'Université de Berne.

Enfin, le BCU a prévu de publier en 2007 la huitième version de l'inventaire des surfaces des constructions universitaires, actualisée sur la base des données de l'année 2006.

3 Publications

- CUS-INFO n°s 1/06 à 4/06 (f, all.)
- Conférence universitaire suisse: Rapport annuel 2005 (f, all.)
- Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne (Directives de Bologne) du 4 décembre 2003 et Commentaire, 2^e édition, Etat: 1^{er} février 2006 (f, all., i, angl.)
- Directives pour l'assurance qualité dans les hautes écoles universitaires suisses (Directives pour l'assurance qualité) du 7 décembre 2006 avec commentaires (f, all., i)
- Rapport final sur l'évaluation de l'organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses, 8 août 2006 (f, all., e)
- Coûts de la formation universitaire. Résultats de la comptabilité analytique 2004. Universités et EPF, avril 2006 (f, all.)

4 Finances

4.1 Comptes annuels 2006

Dépenses CUS	Budget 2006	Dépenses 2006
Dépenses pour le personnel (Salaires, assurances pour le personnel, contributions Publica)	1'055'000.—	1'025'457.40
Dépenses d'exploitation (loyer, matériel, téléphone, électricité, frais, mobilier, installations, TED)	438'000.—	420'718.40
Projets, expertises, conférences, commissions (projets et expertises, CUS et conférence annuelle, BCU, autres)	80'000.—	50'172.85
Divers et imprévus	15'000.—	—.
TOTAL	1'588'000.—	1'496'348.65

Tableau synoptique des dépenses

Doit		Avoir		Solde
Dépenses CUS	1'496'348.65	Participations Confédération et cantons	1'538'000.—	
		Recettes et remboursements	47'462.—	
		Intérêts comptes courants et banque	13'844.60	+102'957.95
Contributions pour CIUS	492'824.65	Contribution des cantons pour CIUS	533'780.—	+40'955.35
Egalité des chances	201'840.—	Egalité des chances	223'705.50	+21'865.50
Comptabilité analytique	134'962.40	Comptabilité analytique	150'918.35	+15'955.95
Consortium	1'504.94	Consortium	88.70	-1'416.24
Evaluation comptabilité analytique	110'784.99	Evaluation comptabilité analytique	100'000.—	-10'784.99
Provision CUS (évaluation ext.)	50'000.—			
Remboursements Cantons	63'796.15			
Remboursements Confédération	55'737.37			-169'533.52
Total Doit	2'607'799.15	Total Avoir	2'607'799.15	—.—

4.2 Bilan au 31 décembre 2006

Actif		Passif		Solde
Caisse	700.—	Créditeurs	44'711.30	
Compte CUS UBS	368'959.26	Excédents cantons univ. 2006	77'972.10	
		Excédent Confédération 2006	77'972.11	-169'003.75
Compte Egalité des chances UBS	318'667.30	Avoir Confédération Egalité des chances	301'732.55	-16'934.75
Compte Comptabilité analytique UBS	35'740.60	Avoir Confédération Comptabilité analytique	32'511.35	-3'229.25
Compte cantons univ. BCBE	789'929.34	Avoir cantons univ. BCBE	789'929.34	—.—
Compte CIUS BCBE	49'932.22	Avoir compte CIUS BCBE	108'327.77	58'395.55
Actifs transitoires	88'447.95	Passifs transitoires	219'220.15	130'772.20
Total Actif	1'652'376.67	Total Passif	1'652'376.67	—.—

La valeur d'assurance de l'inventaire se monte à:

– biens meubles	650'000.—
– équipements électroniques	200'000.—

4.3 Budget 2007

Dépenses pour le personnel	1'070'000.—
(Salaires, déductions sociales, contributions Publica)	
Dépenses d'exploitation	438'000.—
(Loyer, dépenses de secrétariat, mobilier, appareils, TED)	
Projets, expertises, conférences, commissions et groupes de travail	80'000.—
Divers et imprévus	15'000.—
<hr/>	
TOTAL BUDGET	1'603'000.—
./. Recettes par sous-location et divers	-50'000.—
<hr/>	
TOTAL BUDGET 2007	1'553'000.—

Répartition du financement 2007

Recettes par sous-location et divers		50'000.—
A.	Part de la Confédération (50%)	776'500.—
B.	Part des cantons universitaires (compte tenu de la capacité financière)	
	Zurich	89'597.—
	Berne	74'663.—
	Lucerne	74'663.—
	Fribourg	59'731.—
	Bâle-Ville	89'597.—
	St-Gall	74'663.—
	Tessin	74'663.—
	Vaud	74'663.—
	Neuchâtel	74'663.—
	Genève	89'597.—
	Total cantons universitaires (50%)	776'500.—
Total contributions Confédération et Cantons		1'553'000.—
TOTAL RECETTES 2007		1'603'000.—

5 Membres de la CUS, de ses comités de pilotage et commissions, ainsi que du Secrétariat général

Conférence universitaire suisse

Membres:

Regine Aepli, conseillère d'Etat, présidente
Charles Kleiber, secrétaire d'Etat, vice-président
Mario Annoni, conseiller d'Etat (jusqu'au 31.5.)
Charles Beer, conseiller d'Etat
Isabelle Chassot, conseillère d'Etat
Christoph Eymann, conseiller d'Etat
Gabriele Gendotti, conseiller d'Etat
Rainer Huber, conseiller d'Etat
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat
Matthias Michel, conseiller d'Etat
Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat
Bernhard Pulver, conseiller d'Etat (dès le 1.6.)
Anton Schwingruber, conseiller d'Etat (dès le 10.3.)
Hans Ulrich Stöckling, conseiller d'Etat
Alexander Zehnder, professeur

Hôtes permanents:

Madeleine Salzmann
Anton Schwingruber, conseiller d'Etat
(jusqu'au 9.3.)

Membres avec voix consultative:

Nivardo Ischi, secrétaire général
Margrit Meier
Jean-Marc Rapp, recteur (jusqu'au 31.8.)
Ursula Renold
Hans Weder, recteur (dès le 1.9.)

Secrétariat général:

Jean-Marc Barras
Gerda Burkhard
Andrea Stegmann

Séances: 6 avril, 16 juin, 12 octobre, 7 décembre

Conférence des chefs de service des affaires universitaires

Membres:

Nivardo Ischi, président
Eric Baier
Rolf Bereuter
Sebastian Brändli
Jean-Jacques Cléménçon
Christoph Grolimund
Alexander Hofmann
Jakob Locher
Mauro Martinoni (jusqu'au 30.6.)
Karin Pauleweit (dès le 10.3.)
Christian Pilloud
Joakim Rüegger
Sandro Rusconi, professeur (dès le 1.7.)
Silvia Studinger
Barbara Vauthey Widmer

Hôte permanent:

Karin Pauleweit (jusqu'au 9.3.)

Secrétariat général:

Jean-Marc Barras
Gerda Burkhard
Andrea Stegmann

Séances: : 3 février, 5 mai, 25 août

Comité de pilotage Egalité des chances

Membres:

Katharina von Salis, professeure, présidente
Barbara Balestra
Geneviève Billeter
Sibylle Drack
Bernhard Ehrenzeller, professeur
Helen Füger
Thomas Hildbrand
Barbara Müller (jusqu'au 31.8.)
Jean-Marc Neuhaus, professeur (dès le 12.9.)
Christa Sonderegger
Simone Sprecher (dès le 11.9.)
Guite Theurillat
Ursula Thomet
Franziska Tschann Semmer, professeure (jusqu'au 11.9.)

Hôtes permanentes:

Caroline Ceppi (dès le 1.8.)
Ursula Hirt (jusqu'au 28.2.)
Debora Kern (du 1.4. jusqu'au 31.7.)
Susan Killias
Katharina Poiger
Irene Rehmman
Maya Widmer

**Comité de pilotage Consortium des bibliothèques
universitaires suisses**

Secrétariat général:

Gerda Burkhard

Mirjam Christe-Heiniger

Gabriela Obexer-Ruff

*Séances: 11 janvier, 13 mars, 2 juin, 21 septembre,
16 novembre*

Membres:

Gabrielle von Roten, présidente

Hannes Hug

Wolfram Neubauer

Hanspeter Quenzer

Hubert Villard

Jörg Winistörfer, professeur

Hôtes permanents:

René Bloch

Suzanne Monnier (dès le 1.6.)

Estelle Papaux (jusqu'au 31.3.)

Werner Reinhardt

Matthias Töwe

Kurt Wechsler

Secrétariat général:

Andrea Stegmann

Séances: 28 juin, 6 décembre

*Séances de la présidence élargie: 17 janvier,
22 mai*

Comité de pilotage Comptabilité analytique

Membres:

Elias Köchli, président *

Bertold Walther, vice-président *

Jean-Marc Barras *

Monique Bersier

Peter Bless

Jacques Bonnet

Patricia Buholzer

Urs Dietrich

Urs Hugentobler

Petra Koller *

Béatrice Lambert

Edi Lanker

Jürgen Rümmele

Luisa Tettamanti

Gerhard Tschantré

Raymond Werlen *

Pierre Wyss

Urs Zemp *

Hôte:

Philippe Gaillard

Groupe de projet:

Bettina Marcolli

** Membre du bureau*

*Séances: 19 janvier, 23 mars, 21 avril, 11 mai,
30 mai, 23 octobre*

Bureau des constructions universitaires

Membres:

Markus Weibel, président
Christoph Affentranger
Valentin Bearth
Roland de Loriol
Richard de Senarclens
Philippe Donner
Bob Gysin
Markus Heggli (dès le 7.11.)
Paul Lagast
Jean-Pierre Mathez
Heidi Müller-Wiederkehr
Heinrich Rüdlinger
Andreas Saurer (dès le 14.3.)
Adrian Schwab (jusqu'au 14.3.)
Fritz Sieber (dès le 14.3.)
Rudolf Trachsel (dès le 14.3.)
Werner Vetter (jusqu'au 7.11.)
Urs Zemp

Secrétariat général:

Sibylle Angeli
Claudia Just

Séances: 14 mars, 7 novembre

Instance d'arbitrage selon l'art. 9 de la convention de coopération

Membres:

Gustavo Scartazzini (dès le 1.7.), professeur,
président
Adrian Staehelin (jusqu'au 30.6.), professeur,
président
Jean-Nicolas Druey, professeur
Pierre Widmer, professeur

Secrétariat général (état au 31.12.2006)

Nivardo Ischi, secrétaire général
Jean-Marc Barras, secrétaire général adjoint
Sibylle Angeli (90%)
Gerda Burkhard, adjointe scientifique (80%)
Claudia Just (90%)
Andrea Stegmann, adjointe scientifique (80%)
Ariane Studer (40%)
Christine Voirol-Hauser, traductrice (50%)

Postes de durée limitée, rattachés au Secrétariat général et payés par des contributions liées à des projets, destinés à coordonner le programme fédéral Egalité des chances:

Mirjam Christe-Heiniger (40%)
Gabriela Obexer-Ruff, coordinatrice Egalité des chances (50%)

Annexe 1

Contributions liées à des projets 2004–2007 Tableau synoptique des finances

Etat fin 2006

Contributions liées à des projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
Campus virtuel	28'278'224	5'143'874	8'929'301	8'503'032	5'702'017
Egalité des chances	14'888'306	3'662'105	4'346'836	4'159'562	2'719'803
Encouragement de la relève	8'809'269	8'809'269	—	—	—
Projets d'innovation et de coopération	119'287'416	24'617'816	29'044'171	32'797'770	32'827'659
TOTAL	171'263'215	42'233'064	42'320'308	45'460'364	41'249'479

Liste des projets

Projets Campus virtuel suisse

991002	The Virtual Nanoscience Laboratory («Nano-World») – A problem based co-operative learning environment on nanoscience
991009	Latinum Electronicum
991015	BOMS – Basics of Medical Statistics
991017	DOIT – Dermatology online with interactive Technology
991018	SOMIT (Sport Organisation Management Interactive Teaching)
991021	eCF – Get involved Corporate Finance
991023	NAHRIS; Dealing with natural hazards and risks – Network for educating and teaching in the inter- and transdisciplinary field of natural hazards and extension service
991025	Financial Markets
991028	Objective Earth
991031	ELO – European Law online
991032	A Web-Based Training in Medical Embryology
991036	Do it Your Soil
991037	MESOSworld – Methodological Education for the Social Sciences
991042	Biotech Lab
991043	VITELS – Virtual Telecommunications Laboratory Switzerland
991048	eBioMed.ch – Biomedical sciences teaching modules
991051	artcampus – ART HISTORY, 1300–2000
991053	SWISSLING – A Swiss Network of Linguistics Courseware
200101	ViLoLa: a Virtual Logic Laboratory
200102	ALPECOle Alpine ecology and environments
200113	Information Theory
200114	SUPPREM: Sustainability and Public or Private Management
200116	Antiquit@s – Ancient history learning project
200119	CALIS: Computer assisted Learning for information searching

Projets Campus virtuel suisse

200128	GITTA – Geographic Information Technology Training Alliance
200129	Immunology online: Basic and Clinical Immunology
200133	i-structures – INTERSTRUCTURES – Interactive structural analysis by graphical methods
200136	OPESS: Operations Management, ERP- and SCM-Systems
200138	Marketing Online
200152	AD Learn – A comprehensive Internet course on Alzheimer’s disease and related disorders for medical students
200156	pharma ² – the blended learning concept for pharmaceutical sciences (pharmasquare) – Course of Pharmaceutical Chemistry in a Virtual Laboratory
P-3-002	USABLE
P-3-008	Psychopathology Taught Online (PTO)
P-3-011	Physica pro medicis – Interactive Course On The Physics Of The Human Body
P-3-015	Information- & IT Management online
P-3-016	eFeed
P-3-019	History of Life
P-3-020	Foundations of Information Systems
P-3-023	eScenario: based problem solving course in natural hazard and risk assessment
P-3-024	Short Course «Plant Responses to Stress»
P-3-025	Develop your practical skills in biotechnology
P-3-029	Digital Repository of Shareable Learning Objects Introducing to Communication and Media Studies
P-3-030	Core IT Mathematics
P-3-040	E-GONE – Gynaecology, Obstetrics, Neonatology, Endocrinology
P-3-042	CRANIONLINE – Cranio-Maxillo-Facial Surgery
P-3-043	Hear and See! – A Media Memory Project
P-3-057	On-line Course in Scientific and Forensic Photography
P-3-061	TransTech – Language Technology for Translators
P-3-063	Epidemiology for Swiss Medical Students and for Public Health Training

Projets Campus virtuel suisse

P-3-069	ARGUMENTUM – E-course of Argumentation Theory for Human and Social Sciences
P-3-070	E-course in Management for Masters in Health Economics and Management
P-3-078	Market Research Interactive: Data Collection, Analysis and Interpretation
P-3-079	Ecology in Architecture Design
P-3-082	FABEL: Fallbasierte Einführung zu e-Learning
P-3-083	CartouCHE – Cartography for Swiss Higher Education
P-3-087	Gerontology: Psychiatric symptoms in older patients
P-3-092	E-Teaching Network for Training and Support (eTeach.net)
P-4-002	Introduction to English Historical Linguistics – eHistLing
P-4-005	Globalisation and Livelihood Options of Poor People – GLOPP
P-4-006	Gymfacts
P-4-008	Understanding 3D
P-4-009	Development, Emotion, Vision, Imagery and Learning. Experimental Psychology Lab Class – DEVIL
P-4-010	Dentistry meets e-learning
P-4-011	Casis in Information Systems – CasIS
P-4-013	The Swiss Virtual Veterinary Pathologist (www.svvp.org) – SVVP
P-4-016	Learning Modules for Modeling Biological Systems – BIOSYM
P-4-019	Operating Systems Laboratory – OS Lab
P-4-024	Database Systems: Concepts, Design and Architecture
P-4-025	TEMAS – experimental TEchniques: MAterials and Structures
P-4-026	An E-learning Course on Visual Literacy for Communication, Engineering and Business – Viz.ch
P-4-030	Fundamental Programming Modules
P-4-031	Improving Intercultural Communication. A multimedia course in Intercultural Communication – I ² C
P-4-032	CommunicAtion Technologies for Cultural Heritage – CATCH
P-4-033	E-course in Communication for Health Operators – ECHO

Projets Campus virtuel suisse

P-4-036	a powerful tool for quality in scholarly work and success in learning – studycube ²
P-4-045	a video-based, interactive learning system – VILab
P-4-046	Online Education in Addiction Medicine – FORM@TOX
P-4-051	Democratic Process and Political Behaviour
P-4-053	Economic and Social History Online – Switzerland and Europe – ESO
P-4-063	PathoPedia
P-4-064	Ethnomusicology Interactive – EMI
P-4-067	Clinical Immunology Online: From organ to disease
M	Maintenance
CCSP	Centres de compétence, de service et de production
Mandat	Edutech IV
Mandat	«GIRAFE / Groupe Inter-universitaire Romand d'Accompagnement et de Formation en E-Learning»
Mandat	«A Manual for Program Evaluation»
Mandat	«Forum New Learning»
Mandat	«SVC Status Reports and Project Monitorings»
Mandat	Salon de l'étudiant 2004
Mandat	«WebCT Vista Training and Support»
Mandat	Edutech V
Mandat	Plate-forme nationale
Mandat	A Manual for Programm Evaluation – Supplement
Mandat	MEDIDA-Prix 2006
Mandat	«Sustainable Implementation of e-Learning»
Mandat	«A Manual for Program Evaluation – Second Phase»
Mandat	«Guide des bonnes pratiques – étude comparative (Suisse, France, Canada, Etats-Unis et autres)»
Mandat	CRITQUEST

Contributions liées à des projets 2004–2007

Tableau synoptique des finances

Campus virtuel suisse

Etat fin 2006

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
991002	120'000	45'000	60'000	15'000	
991009	120'000	30'000	60'000	30'000	
991015	140'000	17'500	70'000	52'500	
991017	130'000	16'250	65'000	48'750	
991018 M1/M2	190'000	30'000	60'000	55'000	45'000
991021	140'000	52'500	70'000	17'500	
991023	60'000	22'500	30'000	7'500	
991025 M1/M2	240'000	17'500	70'000	82'500	70'000
991028	129'200		60'000	69'200	
991031 M1/M2	170'000	37'500	50'000	36'500	46'000
991032 M1/M2	210'000	52'500	70'000	67'500	20'000
991036	120'000	15'000	60'000	45'000	
991037	140'000	17'500	70'000	52'500	
991042	102'000			35'000	67'000
991043 M1/M2	245'000	35'000	70'000	71'000	69'000
991048	40'000	15'000	20'000	5'000	
991051	140'000	52'500	70'000	17'500	
991053	140'000	52'500	70'000	17'500	
200101	140'000	17'500	70'000	52'500	
200102	120'000	45'000	60'000	15'000	
200113	130'000	16'250	65'000	48'750	
200114 M1/M2	190'000	37'500	62'500	70'000	20'000

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
200116 M1/M2	226'000	52'500	70'000	57'500	46'000
200119	50'000	18'750	25'000	6'250	
200128	96'000	24'000	48'000	24'000	
200129 M1/M2/M3	210'000	30'000	70'000	60'000	50'000
200133	56'000	21'000	28'000	7'000	
200136 M1/M2	120'000	16'700	40'000	43'300	20'000
200138	100'000		50'000	50'000	
200152	120'000	30'000	60'000	30'000	
200156	140'000	25'000	70'000	45'000	
P-3-002 + M1	215'000	25'000	70'000	65'000	55'000
P-3-008	300'000	22'100	83'900	194'000	
P-3-011	280'000	102'900	132'500	44'600	
P-3-015 + M1	132'500	14'060	28'620	37'320	52'500
P-3-016 + M1	379'000	22'500	201'000	85'500	70'000
P-3-019	250'000	55'150	129'900	64'950	
P-3-020	289'100	20'000	172'740	96'360	
P-3-023	80'000	22'060	44'120	13'820	
P-3-024 + M1	401'000	9'420	219'580	108'000	64'000
P-3-025	150'000	37'500	75'000	37'500	
P-3-029 + M1	390'000	2'000	185'000	135'000	68'000
P-3-030 + M1	405'000	13'000	194'000	93'000	105'000
P-3-040 + M1	392'000	20'000	180'000	100'000	92'000
P-3-042	300'000	79'500	149'500	71'000	
P-3-043	285'000	51'000	166'000	68'000	
P-3-057 + M1	303'500	66'180	105'090	76'230	56'000
P-3-061	255'000	79'500	117'000	58'500	
P-3-063	250'000	62'500	142'350	45'150	

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
P-3-069	300'000	57'000	162'000	81'000	
P-3-070	235'000	37'600	131'600	65'800	
P-3-078	270'000	64'000	156'000	50'000	
P-3-079 + M1	342'500	40'000	140'000	103'000	59'500
P-3-082	10'000	2'500	5'000	2'500	
P-3-083	150'000	37'500	75'000	37'500	
P-3-087	300'000	10'000	196'500	93'500	
P-3-092	180'000	43'400	92'600	44'000	
P-4-002	150'000			75'000	75'000
P-4-005	150'000			107'000	43'000
P-4-006	140'000			75'000	65'000
P-4-008	120'000			60'000	60'000
P-4-009	150'000			103'000	47'000
P-4-010	150'000			78'000	72'000
P-4-011	150'000			106'000	44'000
P-4-013	150'000			110'000	40'000
P-4-016	150'000			100'000	50'000
P-4-019	150'000			75'000	75'000
P-4-024	15'000			7'000	8'000
P-4-025	10'000			5'000	5'000
P-4-026	135'000			60'000	75'000
P-4-030	135'000			60'000	75'000
P-4-031	150'000			65'000	85'000
P-4-032	150'000			64'000	86'000
P-4-033	150'000			83'000	67'000
P-4-036	150'000			108'000	42'000
P-4-045	150'000			97'000	53'000

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
P-4-046	150'000			75'000	75'000
P-4-051	150'000			114'000	36'000
P-4-053	150'000			111'000	39'000
P-4-063	150'000			100'000	50'000
P-4-064	150'000			77'000	73'000
P-4-067	150'000			52'750	97'250
CCSP	8'000'002	2'000'000	2'000'000	2'000'002	2'000'000
Mandat Edutech IV	315'000	315'000			
Mandat GIRAFE	195'000	120'000	75'000		
Mandat Manual Evaluation	30'000	10'000	20'000		
Mandat New Learning	93'100	70'000	23'100		
Mandat Project Monitoring 1/2	339'085	130'000	209'085		
Mandat Salon de l'étudiant 04	37'000	37'000			
Mandat WebCT Training and Support	110'000	55'000	55'000		
Mandat Edutech V	1'218'000		355'000	412'000	451'000
Mandat Plate-forme nationale	735'170	67'554	388'616	147'000	132'000
Mandat Manual Eval. – Suppl.	5'000		5'000		
Mandat MEDIDA-Prix	312'000		200'000	112'000	
Mandat Implementation	161'400			161'400	
Mandat Manual Evaluation II	139'880			70'000	69'880
Mandat Bonnes pratiques	48'420			26'900	21'520
Mandat CRITIQUEST	15'367				15'367
Administration Campus	2'000'000	500'000	500'000	500'000	500'000
TOTAL	28'278'224	5'143'874	8'929'301	8'503'032	5'702'017

Liste des projets

Projets Egalité des chances

Système d'incitation Module 1: Système d'incitation pour l'engagement de professeures

Mentoring:

- Montant fixe Mentoring Montant fixe
- Contribution variable Mentoring Contribution variable
- Mo4/06 Réseau romand de mentoring pour femmes
- Mo4/09 carriEre académique
- Mo4/10 eMentoring – elektronisches Mentoringprogramm der Universität Luzern zur Förderung von Frauen in akademischen Karrieren
- Mo4/14 Projet de coopération Peer-Mentoring
- Mo4/15 Mentoring Deutschschweiz. Programm für Wissenschaftlerinnen zur Unterstützung einer akademischen Karriere
- Mo4/16 Programma per incentivare la carriera delle donne all'università
- Mo4/17 LIEGE III – (Laboratoire interuniversitaire en Etudes Genre)
- Mo4/20 «PRO-----WISS» Professionelle Unterstützung der wissenschaftlichen Laufbahn von Frauen
- Mo4/22 Womentoring – ein Mentoringprogramm von und für Studentinnen an der Universität Bern
- Mo4/25 Femdat – Die Schweizer Expertinnendatenbank
- Mo4/26 Kursprogramm «Coaching und Weiterbildung»
- Mo4/27 Kurse und Workshops
- Mo4/28 Mentoring Geografie II
- Mo4/30 Rahmenprogramm Mentoring – Kursangebot zur Förderung weiblicher Nachwuchskräfte der Universität Basel II
- Mo4/31 StEP «Studentinnen entscheiden professionell»
- Mo4/32 Mentoring für Assistenz- und Oberärztinnen der Universitätskliniken Basel

Projets Egalité des chances

- Mo4/34 Programme neuchâtelois de mentoring pour doctorantes
- Mo4/35 Mentoring pour les femmes de la relève académique basé sur la pratique de l'enseignement
- Mo4/36 Programme latin de formation continue en genre et en égalité pour professeur-e-s et femmes de la relève
- Mo4/37 Netz+
- Mo4/39 Integriertes Mentoringprogramm für Ärztinnen und Ärzte am UniversitätsSpital Zürich
- Mo5/06 Réseau romand de mentoring pour femmes
- Mo5/09 CarriEre académique
- Mo5/14 Koordinationsprojekt Peer-Mentoring: peer mentoring IV
- Mo5/15 Mentoring Deutschschweiz – Programm für Wissenschaftlerinnen zur Unterstützung einer akademischen Karriere
- Mo5/17 LIEGE
- Mo5/20 Pro-----> WISS Professionelle Unterstützung der wissenschaftlichen Laufbahn von Frauen
- Mo5/22 womentoring – ein Mentoringprogramm von und für Studentinnen der Universität Bern
- Mo5/26 Kursprogramm «Coaching und Weiterbildung»
- Mo5/28 mentoring phil nat
- Mo5/30 Rahmenprogramm Mentoring – Kursangebot zur Förderung weiblicher Nachwuchskräfte der Universität Basel III
- Mo5/32 Mentoring für Assistenz- und Oberärztinnen an der Universität Basel
- Mo5/34 Mentoring neuchâtelois pour doctorantes
- Mo5/35 Mentoring basé sur la pratique de l'enseignement
- Mo5/36 Programme latin de formation continue en genre et en égalité pour Professeur-e-s et femmes de la relève
- Mo5/37 netz+ Mentoring und Coaching für graduierte Frauen an der Universität St. Gallen

Projets Egalité des chances

- Mo5/39 Integriertes Mentoring-Programm für Ärztinnen und Ärzte am UniversitätsSpital Zürich
- Mo5/40 Diss+ Trifakultäres Mentoring für Doktorandinnen
- Mo5/41 Wisegirls

Encadrement des enfants:

- Montant fixe Encadrement des enfants Montant fixe
- Contribution variable Encadrement des enfants Contribution variable
- Mandat Evaluation finale du programme fédéral Egalité des chances 2000–2007

Contributions liées à des projets 2004–2007
Tableau synoptique des finances

Egalité des chances
Etat fin 2006

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
Module 1	3'300'000	1'100'000	1'100'001	1'099'999	
Mentoring Montant fixe	1'200'000	300'000	300'000	300'000	300'000
Mentoring Contribution variable	1'999'998	500'000	500'000	499'999	499'999
Mo4/06	140'040	38'633	74'440	26'967	
Mo4/09	160'000	20'000	80'000	60'000	
Mo4/10	53'796	22'400	26'916	4'480	
Mo4/14	299'700	11'040	192'840	95'820	
Mo4/15	180'630	65'965	86'150	28'515	
Mo4/16	87'800	14'633	43'900	29'267	
Mo4/17	200'000	55'000	103'500	41'500	
Mo4/20	103'600	23'349	54'538	25'713	
Mo4/22	31'900	14'850	17'050		
Mo4/25	153'595	16'705	77'000	59'890	
Mo4/26	24'800	6'580	13'750	4'470	
Mo4/27	18'000	2'250	9'000	6'750	
Mo4/28	55'713	26'500	29'213		
Mo4/30	60'654	14'995	31'664	13'995	
Mo4/31	75'130	11'701	17'579	10'877	34'973
Mo4/32	71'229	25'460	45'769		

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
M04/34	75'000		72'900	2'100	
M04/35	43'700	7'500	20'950	15'250	
M04/36	135'106	45'302	69'103	20'701	
M04/37	73'952	19'318	45'577	9'057	
M04/39	70'000	19'924	34'996	15'080	
M05/06	68'400			30'400	38'000
M05/09	20'000				20'000
M05/14	251'129			86'142	164'987
M05/15	92'250			33'950	58'300
M05/17	78'000			30'000	48'000
M05/20	58'350			19'450	38'900
M05/22	11'840			7'400	4'440
M05/26	9'948			2'487	7'461
M05/28	43'200			25'921	17'279
M05/30	33'456			10'525	22'931
M05/32	66'783			44'623	22'160
M05/34	64'898			50'000	14'898
M05/35	13'800			2'500	11'300
M05/36	64'434			40'967	23'467
M05/37	45'063			30'890	14'173
M05/39	52'711			19'399	33'312
M05/40	57'578			29'071	28'507
M05/41	122'125			58'408	63'717

Liste des Projets

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
Encadrement des enfants Montant fixe	1'400'000	350'000	350'000	350'000	350'000
Encadrement des enfants Contribution variable	2'299'998	600'000	600'000	599'999	499'999
Mandat Evaluation finale	200'000			100'000	100'000
Administration Egalité des chances	1'220'000	350'000	350'000	217'000	303'000
Total	14'888'306	3'662'105	4'346'836	4'159'562	2'719'803

Projets d'innovation et de coopération

Coûts initiaux de Bologne	Renouvellement de l'enseignement – coûts initiaux de Bologne
Comptabilité analytique	Introduction et développement de la comptabilité analytique dans les institutions universitaires
SwissUp	SwissUp (Fondation pour l'excellence de formation en Suisse): Ranking européen
Consortium	Consortium des bibliothèques universitaires
Système d'indicateurs	Système d'indicateurs des hautes écoles suisses
SystemsX	SystemsX (Biologie des systèmes)
Vetsuisse	VETSUISSE
Pharmazentrum	Pharmazentrum Uni Basel-ETHZ
ELTEM	EUCOR Learning and Teaching Mobility (ELTEM)
LEA	Laboratoire Européen Associé en Microtechnique (LEA)
USI – Università lombarde	Collaborazione dell'USI con le università lombarde
SSPH*	Swiss School of Public Health
Cardiovascular Remodeling	Cardiovascular Remodeling in Health and Disease
Graduierertenkollegien Gender	Graduierertenkollegien Gender Studies
BENEFRI	BENEFRI
Nanosciences	Etudes en nanosciences
Etudes Genre	Etudes genre en Suisse
SWITCH / AAI	Neue innovative Informatikdienstleistungen für die Schweizer Hochschulen
Transregio-Sonderforschungsbereich	Transregio-Sonderforschungsbereich zur Erforschung von Membranproteinen
Réseau Public Health	Réseau Public Health
Economie de la santé	Réseau Economie de la santé

Projets d'innovation et de coopération

Coordination de Bologne	Coordination de Bologne
Restauro e trasformazione	Restauro e trasformazione; cooperazione con le università lombarde
PMP.CH	Le réseau universitaire pour la formation universitaire en Politique et Management Publics (PMP.CH)
CIMENT	Centre inter-universitaire de recherche en Microsystèmes et Nanotechnologie EPFL – UniNE (CIMENT)
Cinéma	Réseau Cinéma CH
Sciences – Vie – Société	Sciences – Vie – Société (Arc lémanique)
Bologna Medizin	Bologna-Initialkosten in der Medizin
ECTS	Utilisation des crédits ECTS à des fins statistiques
Coûts E+R Cliniques universitaires	Coûts de l'enseignement et de la recherche dans les cliniques universitaires
Mandat Expertise Schenker	Mandat «Ex ante Evaluation der neuen Kooperationsprojekte 2004–2007» (Expertise Schenker)
Mandat Wirkungsprüfung	Mandat Wirkungsprüfung grenzüberschreitende Projekte
Mandat Ad-hoc-Komitee	Mandat Ad-hoc-Komitee zur Prüfung der Projekteingaben 2008–2011

Contributions liées à des projets 2004–2007

Tableau synoptique des finances

Projets d'innovation et de coopération

Etat fin 2006

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
Coûts initiaux de Bologne	30'000'000	7'500'000	7'500'000	7'500'000	7'500'000
Comptabilité analytique	1'730'000	1'180'000	150'000	200'000	200'000
SwissUp	800'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Consortium	7'916'000	2'500'000	2'850'000	1'670'000	896'000
Système d'indicateurs	285'000	140'000	145'000		
SystemsX	10'000'000		3'000'000	3'500'000	3'500'000
Vetsuisse	11'263'000	1'281'000	5'831'000	2'831'000	1'320'000
Pharmazentrum	537'600	270'000	178'400	89'200	
ELTEM	3'243'388	1'391'388	677'370	592'370	582'260
LEA	1'341'000	375'000	322'000	322'000	322'000
USI – Università lombarde	708'500	312'500	132'000	132'000	132'000
SSPH*	4'400'000			1'940'000	2'460'000
Cardiovascular Remodeling	2'297'000	1'100'000	600'000	300'000	297'000
Graduiertenkollegien Gender	2'250'000	1'230'000	255'001	340'000	424'999
BENEFRI	8'711'400	2'361'000	2'000'000	2'100'000	2'250'400
Nanosciences	2'400'000	200'000	200'000	1'420'000	580'000
Etudes genre	3'200'000	221'000	221'000	1'180'000	1'578'000
SWITCH / AAI	5'200'000	800'000	800'000	1'800'000	1'800'000
Transregio-Sonderforschungsbereich	2'281'000	912'400	912'400	456'200	
Réseau Public Health	1'190'000	1'190'000			
Economie de la santé	1'060'000	1'060'000			

Projets	Total	2004 versé	2005 versé	2006 versé	2007 alloué
Coordination de Bologne	1'290'000	315'000	320'000	325'000	330'000
Restauro e trasformazione	500'000			200'000	300'000
PMP.CH	1'000'000			500'000	500'000
CIMENT	1'600'000			600'000	1'000'000
Cinéma	3'100'000			700'000	2'400'000
Sciences – Vie – Société	8'250'000		2'750'000	2'750'000	2'750'000
Bologna Medizin	2'000'000			1'000'000	1'000'000
ECTS	300'000			150'000	150'000
Coûts E+R Cliniques universitaires	300'000				300'000
Mandat Expertise Schenker	45'000	45'000			
Mandat Wirkungsprüfung	33'528	33'528			
Mandat Ad-hoc Komitee	55'000				55'000
TOTAL	119'287'416	24'617'816	29'044'171	32'797'770	32'827'659

Annexe 2

Directives de la Conférence universitaire suisse pour l'assurance qualité dans les hautes écoles universitaires suisses (Directives pour l'assurance qualité) du 7 décembre 2006 (Etat le 1^{er} janvier 2007)

Préambule

La Conférence universitaire suisse (CUS),

vu l'art. 6, al. 1, let. e, de la Convention du 14 décembre 2000 entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires¹,

vu l'art. 5, al. 1, let. e, du Concordat intercantonal de coordination universitaire du 9 décembre 1999,

vu l'art. 6, let. e, de la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (LAU)²,

convaincue de la responsabilité première des hautes écoles dans le domaine de l'assurance qualité,

conformément au «Communiqué de la Conférence des Ministres européens chargés de l'Enseignement Supérieur, Bergen, du 19 au 20 mai 2005» (Communiqué de Bergen), qui requiert des institutions d'enseignement supérieur l'institutionnalisation des

conditions cadre et des mécanismes nécessaires à l'amélioration de la qualité et leur mise en relation avec l'assurance qualité externe,

conformément aux European standards and guidelines for internal quality assurance within higher education institutions de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (standards de l'ENQA pour l'assurance qualité interne des hautes écoles), adoptés à Bergen par les ministres européens chargés de l'enseignement supérieur,

dans le but d'assurer des prestations de haute qualité en matière d'enseignement et de recherche et d'améliorer la transparence envers les étudiants et le public,

édicte,

sur recommandation de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ), les directives contraignantes suivantes qui fixent les exigences minimales que doivent remplir les systèmes d'assurance qualité des hautes écoles universitaires:

RS 414.205.2

1

RS 414.205

2

RS 414.20

Art. 1 Champ d'application

Les présentes directives s'appliquent à toutes les universités et institutions universitaires qui reçoivent une subvention fédérale conformément à l'art. 11 LAU et, par analogie, aux EPF (ci-après hautes écoles universitaires).

Art. 2 Principes

¹ Les hautes écoles universitaires sont responsables de l'introduction d'un système d'assurance qualité interne.

² Elles fondent leur système d'assurance qualité sur leur mission et leurs objectifs.

Art. 3 Exigences minimales requises des systèmes d'assurance qualité

Les hautes écoles universitaires veillent à ce que le système d'assurance qualité satisfasse aux standards ci-après, qui correspondent à la pratique internationale et se fondent sur les standards de l'ENQA pour l'assurance qualité interne des hautes écoles, dans leur version de février 2005:

3.1 Stratégie

La haute école universitaire définit sa stratégie en matière d'assurance qualité et la rend publique. Cette stratégie contient les grandes lignes d'un système d'assurance qualité qui vise à assurer et à

améliorer de façon continue la qualité des activités de la haute école et à promouvoir le développement d'une culture de la qualité.

3.2 Portée

Le système d'assurance qualité porte sur les fonctions principales de la haute école universitaire, en particulier sur l'enseignement et sur la recherche, ainsi que sur les services y relatifs. Il constitue un volet à part entière de la stratégie globale de la haute école et soutient son développement.

3.3 Processus et responsabilités

La haute école universitaire régit les processus d'assurance qualité et veille à ce que les dispositions correspondantes soient connues du personnel et des étudiants. Les responsabilités en matière de qualité et d'assurance qualité sont assignées de façon transparente.

3.4 Evaluations

L'enseignement, les filières d'études et les curriculums, les procédures d'évaluation des prestations des étudiants, les résultats obtenus dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services, ainsi que les ressources, l'égalité de traitement entre les sexes et l'infrastructure d'enseignement sont évalués périodiquement de façon interne. Si nécessaire, une évaluation externe est conduite.

3.5 Développement du personnel

La haute école universitaire soutient et encourage la formation continue et le développement de son personnel dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Ce faisant, elle encourage également le développement de carrière de la relève scientifique et l'égalité de traitement entre les sexes.

3.6 Utilisation de l'information et prise de décision

Pour prendre ses décisions stratégiques relatives à la recherche, aux offres d'études, à l'engagement et à la promotion du corps enseignant, la direction de la haute école universitaire se base sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente. Cette information est recueillie systématiquement, analysée et utilisée afin d'améliorer continuellement la qualité des activités de la haute école.

3.7 Communication

¹ Un compte rendu transparent portant sur la procédure et les résultats des mesures d'assurance qualité garantit le retour d'information aux groupes concernés au sein de la haute école universitaire.

² La haute école universitaire publie régulièrement une information objective sur les filières d'études et les diplômes qu'elle offre.

Art. 4 Examen périodique fondé sur l'art. 6 des Directives relatives à la procédure de reconnaissance du droit aux subventions selon la LAU

L'OAQ examine périodiquement, sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et dans le cadre de procédures institutionnelles, si les hautes écoles universitaires satisfont aux standards requis. Ces procédures comprennent également l'examen de quelques exemples de mise en œuvre au niveau des filières d'études, de manière à garantir que les objectifs des présentes directives soient atteints.

Art. 5 Recommandations de l'OAQ pour la mise en œuvre et l'application des standards prévus à l'art. 3

L'OAQ formule des recommandations pour la mise en œuvre et l'application des standards prévus à l'art. 3. Ses recommandations se basent sur les standards de l'ENQA pour l'assurance qualité interne des hautes écoles. Dans ses recommandations, l'OAQ tient compte des spécificités nationales et des résultats des évaluations institutionnelles de la qualité qu'il a préalablement menées.

Art. 6 Publication des rapports d'évaluation de la qualité

L'OAQ fait parvenir son rapport final et le rapport du groupe d'experts aux différents participants à la procédure d'évaluation de la qualité, notamment à la haute école universitaire, au canton de tutelle, au SER et à la CUS. L'OAQ publie ses rapports finaux d'entente avec la CUS.

Art. 7 Entrée en vigueur

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

7 décembre 2006

Au nom de la Conférence universitaire suisse:

La présidente, Regine Aeppli

Le secrétaire général, Nivardo Ischi